

Liste des pièces à fournir imprimées (copie et original)

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT :

- Pré-demande ANTS effectuée sur le site de l'ANTS à saisir sur :**
<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>
- Ancien titre** (carte d'identité ou passeport) pour renouvellement
OU acte de naissance si commune de naissance non reliée à COMEDEC pour une première demande sans titre d'identité
OU carte nationale d'identité pour un premier passeport (ou inversement)
- 2 photos d'identité récentes et conformes** (moins de 6 mois) de 35x45 mm
- Justificatif de domicile** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation de moins d'un an)
 - pour les personnes hébergées : **attestation d'hébergement** qui précise les dates de début de l'hébergement + pièce d'identité + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Timbre fiscal**
 - de 86 € pour un adulte (passeport)
 - de 42 € pour un enfant entre 15 et 18 ans (passeport)
 - de 17 € pour les enfants de 0 à 15 ans (passeport)
 - de 25 € (uniquement pour perte/vol de la CNI)
- Déclaration de perte** en mairie **ou de vol** en gendarmerie uniquement en cas de perte/vol
- Document officiel avec photo** prouvant l'identité uniquement en cas de perte ou de vol
- POUR LES MINEURS (présence obligatoire de l'enfant) :
- Pièce d'identité** du représentant légal (original et photocopie)
 - En cas de séparation des parents déclarée, **fournir** :
 - un jugement de divorce définitif précisant les modalités de garde (ou en cas d'absence de jugement, une attestation signée des deux parents précisant le mode de garde et l'absence de jugement de divorce)
 - Les justificatifs de domicile des 2 parents
 - Copie des cartes d'identité des 2 parents

RENOUELEMENT POUR CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL OU SUITE À UN MARIAGE OU VEUVAGE

- acte de naissance si commune non reliée à COMEDEC
- acte de mariage de moins de 3 mois
- acte de changement de nom/prénom de moins de 3 mois
- acte de décès du mari de moins de 3 mois

Procédure et informations importantes

Étape 1 : **effectuer** sa pré-demande ici : <https://ants.gouv.fr>

Étape 2 : **constituer** son dossier avec les pièces listées ci-dessus

Étape 3 : **prendre rendez-vous** pour le dépôt sur : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Étape 4 : **venir** dans la même mairie pour le dépôt de dossier et le retrait, avec la présence obligatoire de la personne concernée, et en possession des pièces **IMPRIMÉES (copie et original)** listées ci-dessus.

En cas de difficulté, **les maisons France Services de Haute-Savoie** pourront vous aider dans toutes vos démarches.